

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal 12 avril 2023

D2023-04-12-07

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CAS-SIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Pierre LABADIE,

Empêchés : Christian BENSEN, Eric FABRE, Jean-Luc RAMONE,

Procurations : Christian BENSEN à Christine DAYER, Eric FABRE à Francette CROS

Secrétaire : Christine DAYER

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL - M49

Le nombre de conseil-
lers municipaux en
service est de : 15

Dans un contexte financier toujours contraint, la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse s'efforce de veiller à la bonne gestion des deniers publics, afin de pouvoir maintenir un volume important d'investissement et de développer l'offre de services à la population.

Présentation synthétique des équilibres budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés	499 598.57	310 181.00
Reports	Restes à réaliser		
	Résultat de fonctionnement reporté		189 417.57
Total de la section de fonctionnement		499 598.57	499 598.57

CONVOCAION EN DATE DU :
6 avril 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
6 avril 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés	505 717.72	336 037.88
Reports	Restes à réaliser	12 511.20	
	Solde d'exécution de la section reporté		182 191.04
Total de la section d'investissement		518 228.92	518 228.92

Total du budget	1 017 827.49	1 017 827.49
-----------------	--------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

APPROUVE l'équilibre du budget primitif principal M49 2023

VOTE le budget au chapitre

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter le budget primitif principal M49 2023

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Publication du
18 avril 2023

Pour le Maire, l'Adjoint
délégué,
Christian BENSEN

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 011-211103510-20230412-D2023_04_12_07-BF



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par (1) M. Le MAIRE, Xavier de VOLONTAT,
A St Laurent de la Cabrerisse, Salle du conseil municipal le 12/04/2023
(1) M. Le MAIRE, Xavier de VOLONTAT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A St Laurent de la Cabrerisse, Salle du conseil municipal, le 12/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Xavier de VOLONTAT , Maire	
002. Christian BENSEN , 1er Adjoint	
003. Eric FABRE , 2ème Adjoint	
004. Pierre LABADIE , 3ème Adjoint	
005. Patrick BONNERY , 4ème Adjoint	
006. Georges CLAYRAC , Conseiller Délégué	
007. Marie-Noëlle GLEIZES , Conseillère Municipale	
008. Fabien CASSIGNAC , Conseiller Municipal	
009. Christine DAYER , Conseillère Municipale	
010. Jean-Luc RAMONE , Conseiller Municipal	
011. Mathilde VIDAL , Conseillère Municipale	
012. Francette CROS , Conseillère Municipale	
013. Joël POUS , Conseiller Municipal	
014. Pascal CROUSILLAC , Conseiller Municipal	
015. Christiane CHORTO , Conseillère Municipale	

Certifié exécutoire par (1) M. Le MAIRE, Xavier de VOLONTAT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : L'ASSEMBLEE.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 011-211103510-20230412-D2023_04_12_07-BF